

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 29 juin 2006

CG 06/3^{ème}/IV-04

MAITRISE DE L'EAU

Le bassin de la Séoune

A l'occasion du Budget Primitif, puis de la Décision Modificative n°2 de 2005, je vous avais fait part de la réflexion sur le secteur de la Séoune. En effet, suite aux étiages sévères et répétés que connaît ce secteur, nous avons engagé une démarche de type Plan de Gestion des Etiages Divisionnaire, comme sur les bassins du Tescou, du Lemboulas ou de l'Aveyron. Les Conseils Généraux du Lot et du Lot-et-Garonne, également concernés, nous ont confié la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération.

Différents points sont encore à l'étude pour pouvoir rédiger le PGE et font l'objet de nombreux échanges, en particulier avec nos partenaires lot-et-garonnais pour les usages agricoles (Chambre d'Agriculture et Conseil Général) mais, aussi, avec le Syndicat Mixte de Production du Quercy/Pays-de-Serres, pour l'usage eau potable.

Une réunion plénière à laquelle sont invités les élus, l'administration et les usagers, est programmée très prochainement. Elle permettra de valider le cadre d'actions pour renforcer la ressource en eau sur le bassin de la Séoune : économies d'eau, meilleure mobilisation de ressources existantes, création de nouvelles ressources.

Afin d'aboutir, à l'échelle de ce bassin, sur des solutions concrètes de renforcement de la ressource en eau je vous propose de lancer, d'ici la Décision Modificative n°2, une consultation de bureaux d'études pour la réalisation :

- des Avants-Projets Sommaires pour la création de retenues sur la grande Séoune,
- d'une étude simplifiée sur le Montsembosc. Ce site pourrait répondre à d'éventuels et futurs besoins en eau potable, sachant toutefois que la solution que semble privilégier le syndicat Quercy/Pays-de-Serres consiste en l'interconnexion avec le syndicat de Valence/Moissac/Puymirol alimenté à partir de la Garonne.

Les cofinancements de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et de la Région sont importants sur ce type d'études puisqu'ils s'élèvent globalement à 80% et seront sollicités au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion.

Si l'Avant-Projet Sommaire de l'Autheronne devait effectivement se réaliser, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne pourrait, à la demande des lot-et-garonnais, prendre en charge cette étude pour répondre à un souci de cohérence à l'échelle du bassin. Par contre nous n'en assurerions pas le financement.

Ainsi, compte tenu des éléments ci-dessus, je vous demanderai de m'autoriser :

- à lancer une consultation de bureaux d'études pour vérifier la faisabilité de barrages. Les crédits nécessaires pourraient être inscrits lors de la Décision Modificative n°2, en fonction des résultats de la consultation,
- à rechercher des cofinancements auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et de la Région.

Le bassin de la Lère : plan d'eau des Falquettes

Lors du Budget Primitif de 2006, je vous avais proposé d'effectuer, dès cet été, du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre, une première campagne de soutien d'étiage de la Lère au moyen de destockages à partir du plan d'eau des Falquettes.

Pour mémoire, cette opération permettra, d'une part, de vérifier l'efficacité des déstockages avant de réaliser les investissements définitifs, et d'autre part, de profiter de la vidange du plan d'eau pour faciliter l'installation ultérieure d'une station de pompage pérenne.

Pour mener à bien cette campagne d'étiage 2006, l'Assemblée Départementale avait acté, lors de cette même session, le principe de lancer une consultation pour la location de matériels de pompage avec une option d'achat possible sur une partie des équipements.

A l'issue de cette consultation, compte-tenu de la complexité technique que représente cette vidange du lac sur plus de 40 mètres de profondeur, seules les entreprises Aquacan-Hydromobil et Delta Services, spécialisées dans ce type de travaux, ont pu proposer une offre conjointe.

Le montant du marché, pour 3 mois de soutien des étiages, s'élève à **152 500 € TTC**, dont approximativement 50 % du coût serait de la location de matériel et 50 % de l'acquisition.

Par ailleurs, je vous rappelle que cette opération est susceptible de pouvoir être cofinancée par l'Agence de l'Eau, l'Etat et la Région, qui ont été sollicités sur un taux d'aide global de 80 %.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous demanderai de bien vouloir prendre acte d'une augmentation de **2 500 €** de l'autorisation d'engagement (votée lors du Budget Primitif 2006) sur l'Article 6288, Sous-Fonction 61, et de l'inscription des Crédits de Paiement correspondants.

Le bassin du Tescou : barrage de Théronnel

A l'issue des enquêtes publiques relatives à la construction du barrage de Théronnel et après examen par le Conseil Départemental d'Hygiène, l'Arrêté Préfectoral autorisant la construction de l'ouvrage a été pris le 27 avril dernier.

Parallèlement, comme je vous l'indiquais dans mes deux précédents rapports, une consultation de maître d'oeuvre a été faite.

A l'issue de cet appel d'offres, le groupement d'entreprises EDF / Sols et eaux a été retenu pour un montant de **139 300 € TTC**.

Les études devraient pouvoir être engagées dès le début de l'été, pour permettre le démarrage des travaux début 2007.

Concernant les démarches foncières, la quasi-totalité des promesses de vente est à ce jour signée, représentant un coût d'acquisition des terrains d'environ **250 000 €**.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments, je vous demande de bien vouloir prendre acte de l'avancement de ce dossier et :

- de ratifier, pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre, un crédit de paiement de **100 000 €** sur l'Article 2031 sous fonction 61,
- d'augmenter de **60 000 €** l'autorisation de programme de 200 000 € adoptée lors du budget primitif, sur l'Article 2111 Sous Fonction 61 pour les frais d'acquisitions foncières.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Le bassin de la Séoune

– Autorise Monsieur le Président à :

- lancer une consultation de bureaux d'études pour vérifier la faisabilité de barrages. Les crédits nécessaires pourraient être inscrits lors de la décision modificative n°2, en fonction des résultats de la consultation,
- rechercher des cofinancements auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et de la Région ;
-

Le bassin de la Lère : plan d'eau des Falquettes

- Prend acte que le montant du marché, pour 3 mois de soutien des étiages s'élève à 152 500 € TTC (50 % du coût serait de la location de matériel et 50 % de l'acquisition) ;

- Approuve à cet effet une augmentation de 2 500 € de l'autorisation d'engagement (votée lors du Budget Primitif 2006) sur l'article 6288, sous-fonction 61, et l'inscription des crédits de paiement correspondants.

Le bassin du Tescou : barrage de Thérondel

- Prend acte de l'avancement du dossier : les études pourraient être engagées au début de l'été pour un démarrage des travaux début 2007 ;
- Précise que le groupement d'entreprises EDF/Sols et eaux a été retenu pour un montant de 139 300 € TTC ;
- Ratifie, pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre, un crédit de paiement de 100 000 € sur l'article 2031 sous-fonction 61 ;
- Décide d'augmenter de 60 000 € l'autorisation de programme de 200 000 € adoptée lors du budget primitif, sur l'article 2111 sous-fonction 61 pour les frais d'acquisitions foncières.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,